

Séance du 09/07/2008

## Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

L'an deux mille huit et le neuf juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

### Présents :

M. Mmes : Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA .

**Absents ayant donné pouvoir :** M Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Florence COMBE pour Mme Carine BORD - Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. Dominique DIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Pascal PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Noël GENIALE - M. André MORRA pour Mme Khadija PINCHON - M. Philippe PARASMO pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Maryline POUGENC pour Mme Marie ROCA

**Absent excusé :** M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Laure PELATAN

### Modification du tableau des effectifs - N° 2008-05-104

Devant la nécessité de remplacer les agents des restaurants scolaires, qui partent en retraite, mis à disposition par les mairies et d'augmenter le temps de travail des agents communautaires, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme suit.

De plus, pour répondre à la mission de l'agent chargé du service du courrier, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'augmenter son temps de travail (actuellement 17h30) et donc de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps non complet (20h).

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nombre de postes	Grade et temps de travail	Nombre de postes	Grade et temps de travail
Technique	4	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 28h	4	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 18h
Technique	1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 24h	1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 17h30
Technique	1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 28h	2	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 26h
Technique	3	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 28h	2	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 20h
Technique	1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 28h	1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 22h
Technique	1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 22h	1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 18h
Administrative	1	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 20h	1	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 17h30

### Objet : Modification du régime indemnitaire – N° 2008-05-105

Par délibération n° 2008-05-89 du 21 mai 2008, le Conseil Communautaire a créé un emploi de Directeur Général des Services des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'instituer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction au profit de l'agent détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et d'adopter le principe du versement de cette prime à compter du mois de juillet 2008.

**Objet : Convention de mise à disposition d'agents de la communauté de communes Terre de Camargue au centre de loisirs de la ville du Grau du Roi – N° 2008 – 05 - 106**

Suite à la demande du CCAS de la ville du Grau du Roi, qui sollicite la mise à disposition d'agents du service des sports de la Communauté de Communes, pour la surveillance des enfants accueillis au centre de loisirs, sur les temps de baignade du 10 juillet au 5 septembre 2008, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de conclure une convention de mise à disposition fixant les modalités administratives, techniques et financières.

**Objet : Convention type pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le Bulletin Communautaire « Ensemble en Terre de Camargue » : N° 2008-05-107**

Afin d'optimiser la communication auprès des administrés, il a été décidé de publier un bulletin communautaire trimestriel à partir de septembre 2008, intitulé « Ensemble en Terre de Camargue », retraçant l'activité des services communautaires et proposant des articles d'intérêt culturel ou pratique, dont une part du financement sera réalisée par l'insertion d'encarts publicitaires.

Pour cela, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, une convention type d'insertion publicitaire entre les annonceurs et la Communauté de Communes Terre de Camargue dont les tarifs seront déterminés chaque année par un vote de l'Assemblée.

**Objet : Tarifs d'insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin communautaire trimestriel « Ensemble en Terre de Camargue » pour 2008 : N° 2008-07-108**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire de fixer les tarifs, pour l'insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin trimestriel communautaire « Ensemble en Terre de Camargue », pour l'année 2008, comme suit :

<i>Pavés</i>	<i>Tarif 2008</i>
<i>5x10</i>	<i>125 € HT</i>
<i>10x10</i>	<i>220 € HT</i>
<i>Encartage doc</i>	<i>430 € HT</i>

**Objet : Demande de modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'épandage du compost de déchets verts et de boues issues de la station d'épuration de la communauté de communes Terre de Camargue délivré en 2001 : N° 2008-07-109**

La production de compost ne pouvant être assurée, la SDEI, société fermière, a pour obligation contractuelle de traiter les boues sur un autre site. Cette dernière sollicite la Communauté de communes pour une modification de l'arrêté Préfectoral n°2001-327-8, autorisant l'épandage du compost de déchets verts et de boues issues de la station d'épuration intercommunale, afin de pouvoir épandre des boues brutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De mandater la SDEI, société fermière de la station d'épuration du Grau du Roi, représentée par Mme Jany ARNAL, en qualité de Directrice, pour être porteur du dossier de demande de modification de l'arrêté d'autorisation d'épandage du compost
- D'autoriser la signature des documents relatifs à ces démarches par la SDEI et par le Président,
- De demander cette modification pour une période de trois ans, au terme de laquelle l'unité de compostage devrait être opérationnelle à nouveau et couverte pour le traitement des odeurs afin de pouvoir transformer les boues en compost, sachant que chaque année, le Conseil Communautaire délibèrera sur la présente autorisation d'épandage.

**Objet : Compte administratif 2007 du budget assainissement – affectation du résultat (annule et remplace la délibération n° 2008-02-36 du 27 février 2008) - N° 2008-07-110**

Le Conseil Communautaire, vu l'approbation du compte administratif 2007, vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :

- résultat de l'exercice : ..... 118 901,95 €
- excédent reporté : ..... 411 169,66 €
- résultat à affecter : ..... 530 071, 61 €

- Section d'investissement :

- solde d'exécution : ..... 238 994,39 €
- besoin de financement : ..... - 198 855.61 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : équilibre de la section d'investissement ..... 198 856,00 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté ..... 331 216,00 €

**Objet : Compte administratif 2007 du budget Ports fluviaux – affectation du résultat (annule et remplace la délibération n° 2008-02-38 du 27 février 2008) : N° 2008-07-111**

Le Conseil Communautaire, vu l'approbation du compte administratif 2007, vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
  - résultat de l'exercice : ..... 54 142,55 €
  - excédent reporté : ..... 51 537,83 €
  - résultat à affecter : ..... 105 680,38 €
- Section d'investissement :
  - solde d'exécution : ..... 103 096,74 €
  - excédent de financement ..... + 126 611,74 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : financement des dépenses d'investissement ..... 55 000,00 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté ..... 50 681,00 €

**Objet : Compte administratif 2007 du budget Zone d'Activités – affectation du résultat (annule et remplace la délibération n° 2008-02-40 du 27 février 2008) : N° 2008-07-112**

Le Conseil Communautaire, vu l'approbation du compte administratif 2007, vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
  - résultat de l'exercice : ..... 3 540,87 €
  - excédent reporté : ..... 60 413,68 €
  - résultat à affecter : ..... 63 954,55 €
- Section d'investissement :
  - solde d'exécution : ..... - 344 834,75 €

Affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : équilibre de la section d'investissement ..... 63 954,55 €

**Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Principal : N° 2008-07-113**

Le Conseil Communautaire, au vu des états n° 1259 TP, 1259 TEOM, de la fiche individuelle DGF, et afin d'inscrire un remboursement d'assurance pour un sinistre d'un montant de 11 328,31 € TTC, décide à l'unanimité de réajuster les crédits en section de fonctionnement en réalisant la décision modificative suivante sur le budget principal :

Section de fonctionnement – recettes :

- article 7311 – contributions directes ..... + 231 889,00 €
- article 7331 – taxe d'enlèvement des ordures ménagères ..... - 42 271,00 €
- article 74126 – dotation de compensation des groupements de communes ..... - 16 425,00 €
- article 7788 – produits exceptionnels divers ..... + 11 328,00 €

Total section de fonctionnement – recettes : ..... + 184 521,00 €

Section de fonctionnement – dépenses :

- Chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionnement ..... + 184 521,00 €

Total section de fonctionnement – dépenses : ..... + 184 521,00 €

**Objet : Décision modificative n° 2 – Budget Principal : N° 2008-07-114**

Lors du vote du budget primitif 2008, le Conseil communautaire a approuvé l'opération d'équipement n° 982 « Bâtiment technique », en vue de la construction d'un bâtiment pour les services techniques de la Communauté de Communes. Après réflexion, il paraît plus urgent d'envisager la construction d'un nouveau restaurant scolaire sur la Commune de Saint Laurent d'Aigouze. En conséquence, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de renommer cette opération : « restaurant scolaire Saint Laurent d'Aigouze » et d'affecter les crédits existants.

**Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Eau Potable : N° 2008-07-115**

Les travaux de renforcement des ouvrages d'adduction d'eau potable de la Communauté de Communes pour l'amélioration de la distribution d'eau potable à Aigues-Mortes, lancé en 1998 par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes étaient divisés en deux tranches. La deuxième tranche correspondait à la création d'un réservoir de 2000 m<sup>3</sup> avec station de reprise sur le site du château d'eau de la Malamousque et suppression de la reprise de la Pêcherie. Pour cela, une avance d'un montant de 136 899.22 € a fait l'objet d'une convention avec l'Agence de l'Eau, avance remboursable sur une durée totale de 17 ans avec un différé de 2 ans, ce qui porte le premier remboursement au 16 avril 2008 pour se terminer au 16 avril 2022. Le montant de l'échéance étant fixé à 9 126.61 € par an, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

- Article 1641 - Dépenses ..... + 10 000.00 €
- Article 2762 - Dépenses ..... – 10 000.00 €

**Objet : Décision modificative n° 2 – Budget Eau Potable : N° 2008-07-116**

Les filtres à charbon actif, objet d'une location dans le cadre du marché de traitement des pesticides sur la station de pompage d'Aimargues, doivent être mis en place au mois de juillet 2008. En fonction de ces éléments, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les crédits pour l'année 2008 correspondant à un semestre.

- Article 6135 (locations mobilières) : Dépenses.....+ 48 000.00 €
- Article 022 Dépenses (dépenses imprévues)..... – 48 000.00 €

**Objet : Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) de la piscine intercommunale : N° 2008-07-117**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, le POSS de la piscine intercommunale de la Communauté de Communes qui regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignade, de natation et de planification des secours.

**Objet : Règlement de la piscine intercommunale de la Communauté de Communes Terre de Camargue : N° 2008-07-118**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le règlement intérieur organisant les modalités de fonctionnement de la piscine intercommunale du Grau du Roi et définissant les relations entre les usagers de la piscine et la Communauté de Communes en fixant les droits et obligations de chacun.

**Objet : Contrat d'occupation de locaux sur le domaine public portuaire de Port Camargue : N° 2008-07-119**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité: accepte de conclure, avec la régie autonome du port de Port-Camargue, un contrat d'occupation d'un local situé dans le bâtiment « centre européen du nautisme », d'une surface de 35 m<sup>2</sup>, implanté sur le port, afin d'y installer l'école de voile pour une redevance annuelle de 583,50€ HT révisable, du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 décembre 2009.

**Objet : Convention cadre pour la mise à disposition régulière d'installations sportives intercommunales : N° 2008-07-120**

Afin de définir les modalités de mise à disposition des installations sportives intercommunales, le Conseil Communautaire adopte une convention cadre pour la mise à disposition d'installations sportives intercommunales, conclue à titre gracieux, avec chaque association utilisatrice, de septembre à juillet, chaque année.

**Objet : Convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'installations sportives intercommunales : N° 2008-07-121**

Afin de définir les modalités de mise à disposition ponctuelle des installations sportives, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité une convention cadre, conclue à titre gracieux, avec les associations intéressées.

**Objet : Règlement intérieur des installations sportives : N° 2008-07-122**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le règlement intérieur des installations sportives de la Communauté de Communes définissant les relations entre les associations utilisatrices des installations en fixant les droits et obligations de chacun.

**Objet : Convention cadre pour l'utilisation d'une sono portable : N° 2008-07-123**

Afin de définir les modalités de mise à disposition ponctuelle du matériel de sonorisation mobile du service des sports le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, une convention cadre pour la mise à disposition d'une sono portable, conclue à titre gracieux, avec les associations locales intéressées.

**Objet : Passage au pilon de livres de la bibliothèque du Grau du Roi : N° 2008-07-124**

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le passage au pilon d'un certain nombre d'ouvrages catalogués de la Bibliothèque du Grau du Roi, devenus obsolètes.

**Objet : Approbation du Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires : N° 2008-07-125**

Conformément à la directive européenne n° 2000/59/CE du 27/11/2000, transposée en droit interne, qui vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime et à réduire les rejets en mer des déchets produits par les navires, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, un plan de réception et de traitement des déchets et des résidus portuaires, établi pour les ports fluviaux d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi.

**Objet : Tarifs des repas de restauration scolaire, année scolaire 2008/2009 : N° 2008-07-126**

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, les tarifs des repas servis dans les restaurants scolaires pour l'année scolaire 2008/2009, comme suit :

Année scolaire 2008/2009	
Type de repas	Tarif
Repas (classique)	3.05 €
Accompagnement enfant allergique	1.80 €
Repas occasionnel	5.70 €
Repas adulte	5.70 €

**Objet : Convention d'autocontrôles microbiologiques alimentaires pour la Cuisine Centrale avec le Conseil Général du Gard : N° 2008-07-127**

Devant la nécessité de conserver l'agrément des services vétérinaires pour la cuisine centrale de la Communauté de Communes Terre de Camargue, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de conclure une convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Gard à Nîmes, pour une durée de trois ans.

Le coût de la prestation est fixé, pour 2008, de la façon suivante :

- Analyses microbiologiques (coût forfaitaire par analyse) : ..... 41.28 € HT
- Analyses de surface, tarif défini comme suit :
  - Boite de prélèvement : ..... 3.52 € HT
  - Frais d'intervention technicien : ..... 38.40 € HT
  - Frais de déplacement pour 84 km : ..... 26.88 € HT

**Objet : Convention relative à un appui pour le soutien d'une Maison du Travail Saisonnier dans le cadre de la Communauté de Communes Terre de Camargue avec la DRTEFP : N° 2008-07-128**

Le Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi propose de participer à hauteur de 50 000 € au soutien de la Maison du Travail Saisonnier de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Pour cela, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention à conclure avec la DRTEFP dans le cadre de la Maison du Travail Saisonnier pour l'année 2008.

**Objet : Projet et plan de financement d'un poste de Référent de Parcours PLIE du Pays Vidourle Camargue : N° 2008-07-129**

Adhérente du PLIE Vidourle-Camargue, la Communauté de Communes a accueilli l'action de référent de parcours sur la partie sud du territoire du PLIE portée par la Communauté de communes de Petite Camargue depuis 2006. Aussi pour atteindre les objectifs fixés, la Communauté de Communes Terre de Camargue s'engage à porter un poste de référent de parcours à mi-temps du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2008, dont les charges salariales seront prises en charge par le PLIE via une subvention du FSE..

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'action référent de parcours n° 3 du PLIE du Pays Vidourle Camargue, d'accepter le plan de financement de ce poste et d'autoriser Monsieur le Président à signer une demande de subvention auprès du Fonds Social Européen pour un montant de 5 586 € sur la base d'un coût total de 5 030 € pour la réalisation de cette action

**Objet : Désignation de délégués pour siéger au PLIE Vidourle-Camargue (annule et remplace la délibération n° 2008-04-81) : N° 2008-07-130**

Conformément aux statuts du PLIE, le Conseil Communautaire :

- Elit à l'unanimité pour siéger au Comité de Pilotage :
  - Monsieur Bruno ALBET
  - Madame Muriel GIBERT
  - Madame Incarnation CHALLEGARD
  - Madame Khadija PINCHON
- Elit à l'unanimité pour siéger au Conseil d'Administration :
  - Monsieur Bruno ALBET, comme délégué titulaire
  - Madame Muriel GIBERT, comme déléguée suppléante

**Objet : Convention de coopération en faveur de l'emploi avec l'ANPE pour 2008 : N° 2008-07-131**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, la convention de coopération en faveur de l'emploi, avec l'ANPE - 30000 Nîmes, pour l'année 2008, fixant les conditions techniques, administratives et financières de ce partenariat.

**Objet : Collecte et transport des colonnes de tri de la Communauté de Communes Terre de Camargue : N° 2008-07-132**

Suite au lancement d'un appel d'offres ouvert, et à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 09/07/2008, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'attribuer le marché pour la collecte et le transport des colonnes de tri de la Communauté de Communes Terre de Camargue à la société ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT – 30470 LE CAILAR, du 07/08/2008 au 31/12/2011.

La prestation s'élève à un coût de 516.52 € HT/ tonne soit 617.76 € TTC / tonne tous recyclables confondus (papier, verre, emballages). Ce montant se décompose comme suit :

- Verre : ..... 42.59 € HT / tonne ..... 50.94 € TTC / tonne
- Emballages : ..... 421.88€ HT / tonne ..... 504.57 € TTC / tonne
- Papier : ..... 52.05 € HT / tonne ..... 62.25 € TTC / tonne

**Travaux divers d'eaux usées sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue – marché à bons de commande : N° 2008-07-133**

Suite au lancement d'un appel d'offres ouvert, et à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 09/07/2008, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'attribuer le marché à bons de commande pour les travaux divers d'eaux usées sur le territoire de la Communauté de Communes à SAS LEFEBVRE – 34400 LUNEL, du 01/08/2008 au 31/12/2009, renouvelable pour une période de un an.

Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

- Seuil minimum : .....72 116.00 € HT soit..... 86 251.00 € TTC
- Seuil maximum : .....288 464.00 € HT soit..... 345 003.00 € TTC

Le montant total des commandes, pour la période de reconduction du marché sont les suivants :

- Seuil minimum : .....50 000.00 € HT soit..... 59 800.00 € TTC
- Seuil maximum : .....200 000.00 € HT soit..... 239 200.00 € TTC

**Objet : Mise en place de bornes sur les ports d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi : N° 2008-07-134**

Suite au lancement d'un appel d'offres ouvert, et à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 02/07/2008, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'attribuer le marché de mise en place des bornes sur les ports de plaisance d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi, avec reprise du réseau d'alimentation d'eau potable et du réseau basse tension, à la société SANTERNE CAMARGUE – 30128 GARONS pour un montant de 481 049.55 € HT soit 575 335.26 € TTC.

**Objet : Retrait de la délibération n ° 2008-01-07 du 30 janvier 2008 : N° 2008-07-135**

L'avenant n°1 au lot 3 « charpente métallique et bois lamellé collé – protections solaires », conclu, dans le cadre des travaux de reconstruction de la piscine avec l'entreprise LANDRAGIN à Nîmes, n'ayant plus lieu d'être, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de retirer la délibération n° 2008-01-07 du 30 janvier 2008.

**Objet : Election d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre, Nappes Vistrenque et Costières : N° 2008-07-136**

Dans le cadre de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le Conseil Communautaire a émis, le 6 avril 2005, un avis favorable au projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre Vistrenque et Costières.

Le SAGE a constitué sa « Commission Locale de l'Eau » (CLE), organe de mobilisation et d'impulsion, qui assure l'organisation et l'avancée de la démarche. Elle décide, après concertation, des mesures de gestion applicables aux ressources en eau et aux milieux aquatiques, qui seront formalisés dans le SAGE.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit M. Lionel JOURDAN comme représentant de la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein de la CLE du SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières.

**Objet : Fourniture annuelle de repas aux mairies pour les manifestations à rayonnement intercommunal : N° 2008-07-137**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte, sur demande des mairies, de fournir un nombre maximal de 400 repas pour chacune, limité à une manifestation, à rayonnement intercommunal, par an et dont le prix unitaire de ces repas, chaque année, lors du vote des tarifs communautaire.

**Repas spécifiques de restauration scolaire :**

La commission « restauration scolaire » a évoqué la mise en place de repas spécifiques. Les avis étant partagés, il a été décidé d'en discuter avec l'ensemble du Conseil Communautaire.

Après discussion, le Conseil Communautaire semble s'orienter vers la solution suivante :

1. Fixer un jour par semaine pour les repas servis avec du porc. Les parents d'élèves pourraient être informés en début d'année du jour de la semaine où le menu sera composé de porc.

**Piscine intercommunale :**

Il convient de choisir un nom pour la piscine intercommunale. Après proposition des élèves des écoles du canton, six noms potentiels ont été retenus :

- AQUAMARGUE
- AQUACAMARGUE
- SAINTGRAUAGUA
- FLAMANT BLEU
- AQUAFARE
- SUDAQUA

Le Conseil Communautaire, assez partagé, semble être favorable à la proposition « AQUACAMARGUE ». La décision définitive sera prise ultérieurement.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00*

Le Président

Léopold ROSSO